



DEMANDE DE NATIONALITÉ PAR DÉCRET OU MARIAGE

Par **kogity**, le **06/03/2013** à **00:08**

Bonjour,

Je voudrais déposer une demande de nationalité.

Je suis en France depuis 2002 . Je suis rentré en France avec un visa d'étudiant. J'ai effectué mes études supérieures et obtenu un Master 2. Je suis marié depuis 4 ans et ma femme est française. Je travail à plein temps en intérim depuis 2 ans.

Etant donné que je remplis les conditions pour avoir la nationalité Française par décret: je suis en France depuis plus de 10 ans, j'ai effectué mes études ici et je travaille également ici. Mais aussi par mariage. Quel voie choisir? Laquelle des 2 voies me permettra d'avoir la nationalité plus facilement?

Merci de votre aide.

Cdt,

Par **AlexanderVas95**, le **06/03/2013** à **14:54**

Bonjour,

Est ce que vous travaillez ou avez travaillé durant votre vie estudiantine? si oui, et bien

naturalisez vous par décret, si la réponse est non, et bien naturalisation par mariage.

Par **kogity**, le **06/03/2013** à **17:10**

Merci de votre réponse....

Durant ma vie d'étudiant, j'ai fait quelques jobs étudiant. Mais en lisant les commentaires sur le forum j'ai vu que des amendes non payés peuvent empecher l'obtention de la nationalité, or pour moi c'est le cas: j'ai des amendes de train qui datent depuis plus de 4 ans non payées donc je me demande si par mariage ce n'est pas mieux....

Par **AlexanderVas95**, le **06/03/2013** à **22:13**

si vous avez des amendes non payés, cela pourrait même vous causer problème lors de la naturalisation par mariage car à ce stade je pense que c'est le trésor public qui détient la dette.

Par **kogity**, le **07/03/2013** à **00:29**

Pensez vous que je devrais m'adresser au trésor public pour régler ces amendes SNCF? Malheureusement, avec le budget serré d'un étudiant, ce ne sont pas les seules amendes non payées: pourriez-vous me dire à qui m'adresser pour régler des amendes d'hopitaux, ratp,...es-ce le trésor public aussi? existe-il un endroit centralisé où on peut trouver et régler d'anciennes contraventions?

Je m'excuse pour toutes ces questions et vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **AlexanderVas95**, le **07/03/2013** à **20:19**

He ben, surtout que je pense qu'il doit y avoir des intérêts, vous allez payer chère.

Je ne suis pas maître en la matière mais je pense qu'un passage au Trésor public s'impose, et vous demandez si vous avez des dettes à payer dont vous n'avez pas conscience.

Je pense que c'est la manière dont il faut agir, mais peut-être qu'une personne experte en la matière pourrait mieux vous aider, ou sinon postez un message à part sur le forum FISCAL.

Par **kogity**, le **07/03/2013** à **23:12**

Merci pour tout vos reponses